



MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de La Motte

**Avis public est par la présente donné par la soussignée,
directrice générale de la municipalité de La Motte :**

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil du 12 février 2018.

DONNÉ À LA MOTTE CE CINQUIÈME JOUR DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

Rachel Cossette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Cossette, directrice générale de la municipalité de La Motte, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5 février 2018, entre 10H00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce cinquième jour de février 2018.

RACHEL COSSETTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE